

L'ACMC se réjouit de l'annonce du personnel des ACVM à l'appui du passage à T+1

Le 10 août 2023 : L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) a manifesté aujourd'hui l'appréciation du secteur des investissements aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) suite à la publication de ce jour de l'[Avis 24-319](#) du personnel des ACVM afférent à la Norme canadienne (NC) 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles – *Mise à jour et recommandations du personnel*. L'Avis indique que le personnel « entend recommander aux décideurs respectifs des autorités membres de mettre en œuvre une version révisée des modifications proposées de 2022 [à la NC 24-101] qui fixerait l'heure limite d'appariement des opérations à 3 h 59, heure de l'Est, le premier jour après l'opération, à savoir au moment du début de cycle de traitement du jour suivant. » Ces modifications devraient faciliter la transition du cycle de règlement standard de titres de T+2 à T+1 (un jour) le **lundi 27 mai 2024**.

Keith Evans, directeur exécutif de l'ACMC, a expliqué la portée de l'Avis du personnel : « L'annonce des ACVM signifie que les participants du secteur seront en mesure de procéder en toute confiance à des projets de développement majeurs pour que le règlement le jour suivant se concrétise, permettant la réduction des risques systémiques liés au passage de T+2 à T+1 et l'atténuation de la hausse du nombre de transactions échouées. La certitude acquise à cette étape devrait faciliter, l'an prochain, le passage du secteur canadien de l'investissement vers un cycle plus court de règlement des titres, au bénéfice des investisseurs qui recevront, un jour plus tôt, les sommes émanant de la vente de titres nord-américains. »

M. Evans a ajouté que « Le Canada et les États-Unis adopteront un cycle de règlement le jour suivant en mai prochain, mais que subsisteront des différences entre les marchés selon les différences de taille, de structure, de systèmes et de pratiques. Comme de nombreux investisseurs en valeurs mobilières canadiennes exercent leurs activités dans des fuseaux horaires asiatiques et européens, l'ACMC et ses membres se réjouissent que le personnel des ACVM ait recommandé une échéance qui permettra à la fois de procéder au règlement à T+1 à l'instar des États-Unis et de répondre aux préoccupations des participants au marché et des investisseurs canadiens ainsi :

- Prolonger le délai octroyé aux contreparties exerçant leurs activités dans des fuseaux horaires non canadiens afin de confirmer les détails de la transaction et mettre en place la livraison ou le paiement des titres.
- Assurer la flexibilité des acteurs du marché canadien à l'échelle nationale
- Accorder aux dépositaires et aux sociétés du côté acheteur davantage de temps pour la confirmation de transactions, réduisant ainsi le risque de contrepartie
- Améliorer l'efficacité des garanties offertes aux courtiers. »

Les ACVM poursuivent l'examen des éléments relatifs aux autres commentaires reçus sur les modifications proposées aux règles publiées le 15 décembre 2022. Les intervenants du secteur continueront leur collaboration ensemble, ainsi qu'avec leurs homologues américains, les autorités de réglementation et les parties prenantes, afin de renforcer l'efficacité et la sécurité des marchés de capitaux canadiens et d'appuyer de ce fait l'économie et les investisseurs du pays.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Keith Evans, directeur exécutif, ACMC | 416.365.8594 | info@ccma-acmc.ca | www.ccma-acmc.ca

À propos de l'ACMC

L'Association canadienne des marchés de capitaux (ACMC) est une organisation nationale, incorporée au niveau fédéral, à but non lucratif, et lancée en 1999 afin de déterminer, d'analyser et de recommander des moyens de relever les défis et d'exploiter les opportunités qui se présentent sur les marchés de capitaux canadiens et internationaux. Le mandat de l'ACMC est de communiquer, de former et d'aider à coordonner les différents segments de l'industrie de l'investissement sur les projets et initiatives couvrant plusieurs éléments des marchés de capitaux du Canada. Les participants dans le cadre de la coordination de l'ACMC sont des courtiers, des dépositaires, des gestionnaires d'actifs et des associations du secteur; les bourses et les entités d'infrastructure de titres, tels que La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et Fundserv; les fournisseurs de services administratifs; et d'autres parties prenantes.